



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 70217

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la formation des ostéopathes. Les professionnels ostéopathes de santé sont préoccupés par l'amalgame qui est fait entre leur situation et celle des ostéopathes non professionnels de santé. Pour l'exercice de leur métier, il semble qu'une formation solide doive pouvoir être dispensée. Il lui demande ainsi quelles sont ses intentions pour que la reconnaissance comme professionnels de santé praticiens leur soit accordée au travers, notamment, de la distinction claire avec l'entité des ostéopathes non professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70217

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1026

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)